



Échanges
azimut

Échanges et stages linguistiques
echanges-azimut.com f @



PROGRAMME D'ÉCHANGES ET DE SÉJOURS LINGUISTIQUES À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC *PESLEQ - volet secondaire*

GUIDE | DÉPÔT D'UN PROJET

(en date du 10 septembre 2021)



echanges-azimut.com

TABLES DES MATIÈRES

INFORMATIONS GÉNÉRALES	3
Présentation d'Éducation internationale	3
LE PROGRAMME D'ÉCHANGES ET DE SÉJOURS LINGUISTIQUES À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC (PESLEQ)3	
Objectifs	3
Financement du programme	4
Clientèle visée	4
Montant de la bourse et durée du séjour	4
Conditions d'admissibilité.....	5
Assurances	5
Réciprocité	5
Budget détaillé	6
DESCRIPTION ET CONSEILS POUR COMPLÉTER LES ANNEXES.....	6
Annexe I : Calendrier détaillé du séjour.....	6
Annexe II : Grille budgétaire.....	6
Annexe III et IV : Liste des élèves québécois-es et du partenaire d'accueil.....	6
Annexe V : Soumission pour les titres de transport	7
Annexe VI : Lettre ou courriel d'appui du partenaire à l'extérieur du Québec.....	7
DÉPÔT D'UN PROJET ET SÉLECTION.....	7
Date de dépôt.....	7
Envoi du dossier	7
Conseils pour présenter un dossier de meilleure qualité.....	8
Critères d'évaluation et de sélection des projets.....	8
Réponse du comité de sélection	9
RAPPORT D'UTILISATION DE LA SUBVENTION	9
COORDONNÉES UTILES	9
AIDE-MÉMOIRE	10
Tableau des critères d'admissibilité	10

INFORMATIONS GÉNÉRALES

PRÉSENTATION D'ÉDUCATION INTERNATIONALE



Éducation
internationale



Échanges
azimut

[Éducation internationale](#) est une coopérative sans but lucratif regroupant les centres de services scolaires francophones et les commissions scolaires anglophones du Québec. Depuis 2001, nous les réunissons, les appuyons et les représentons afin d'ouvrir le réseau scolaire québécois vers l'international. Éducation internationale a reçu le mandat du ministère de l'Éducation du Québec de coordonner l'internationalisation du réseau des centres de services scolaires du Québec.

Les services offerts par Éducation internationale :

- [Échanges azimut](#) : Programmes d'échanges, de stages et de bourses pour les élèves, étudiant-e-s et personnel scolaire leur permettant de réaliser un séjour à l'international.
- [Québec métiers d'avenir](#) : Service clé en main de promotion internationale de l'offre éducative québécoise en formation professionnelle et d'accompagnement des élèves internationaux dans leur projet d'études.
- [Développement international](#) : Exportation du savoir-faire québécois en éducation.

LE PROGRAMME D'ÉCHANGES ET DE SÉJOURS LINGUISTIQUES À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC (PESLEQ)

OBJECTIFS

Le PESLEQ permet de soutenir des projets de déplacements hors Québec qui visent à améliorer la maîtrise d'une deuxième ou d'une troisième langue. Le programme s'adresse à des groupes d'élèves du secondaire et à leurs enseignant-e-s de langue.

Les objectifs du programme sont les suivants :

- Rendre les séjours linguistiques à l'extérieur du Québec financièrement accessibles à un plus grand nombre d'élèves ;
- Améliorer la connaissance pratique d'une langue seconde ou tierce ;
- Stimuler la motivation des élèves à poursuivre leur apprentissage d'une langue seconde ou tierce ;
- Permettre à des établissements d'enseignement québécois de renforcer leurs activités canadiennes et internationales et de créer des partenariats avec des établissements d'enseignement à l'extérieur du Québec.

FINANCEMENT DU PROGRAMME



Le ministère de l'Éducation du Québec a mandaté Éducation internationale pour effectuer la gestion de ce programme. Le budget annuel de ce programme s'élève à 224 895 \$.

CLIENTÈLE VISÉE

Ce programme s'adresse aux écoles qui souhaitent mettre sur pied des projets de mobilité étudiante. Il vise les élèves québécois-es qui souhaitent développer leurs compétences dans une langue seconde ou tierce.

Tous les établissements d'enseignement de niveau secondaire, qu'ils soient publics ou privés, peuvent déposer un projet. Le budget attribué aux groupes provenant d'établissements d'enseignement privés est cependant limité à 21% du budget annuel du programme. Si des sommes demeurent inutilisées après le traitement de toutes les demandes, elles pourront être attribuées à tous les établissements d'enseignement, publics ou privés, dont le projet est en attente d'un financement.

En vertu de ce programme, la définition d'un-e élève québécois-e est la même que celle utilisée dans le Règlement sur la définition de résident-e du Québec.

MONTANT DE LA BOURSE ET DURÉE DU SÉJOUR

La somme maximale pouvant être accordée par Éducation internationale correspond au coût du titre de transport, jusqu'à concurrence de 1 000 \$ par personne (les déplacements locaux ne sont pas admissibles), et à une allocation forfaitaire de 100 \$ par personne.

Éducation internationale se réserve le droit de limiter le financement de tout projet en fonction des sommes disponibles.

Le nombre maximal d'accompagnateur-trice-s pouvant faire l'objet d'un financement est fixé en fonction du nombre d'élèves composant le groupe :

- 05 à 14 élèves : 1 accompagnateur-trice ;
- 15 à 20 élèves : 2 accompagnateur-trice-s ;
- 21 à 29 élèves : 3 accompagnateur-trice-s ;
- 30 à 39 élèves : 4 accompagnateur-trice-s.

Si le séjour à l'extérieur du Québec se déroule entre le 1^{er} avril et le 30 juin, les titres de transport doivent être payés par l'établissement d'enseignement avant le 31 mars.

Les établissements d'enseignement qui bénéficient d'une subvention d'un autre programme du gouvernement du Québec doivent le préciser dans la *Grille budgétaire*. Ces autres montants seront pris en considération dans le calcul du financement pouvant être alloué dans le cadre du PESLEQ.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Il est important de s'assurer de l'admissibilité du projet avant de soumettre une demande de subvention.

- Les groupes participants doivent être composés d'au minimum 5 élèves.
- Les élèves doivent être jumelés à une famille d'accueil choisie par l'établissement d'enseignement québécois et par son partenaire.
- Les élèves doivent avoir acquis avant le départ, durant l'année scolaire en cours, un minimum de 90 heures de formation dans la langue cible.
- La langue usuelle de communication dans la province, le territoire ou le pays cible doit être la langue visée par le projet.
- Pendant le séjour, un minimum de 3 heures de cours par jour ouvrable, dans la langue cible, doit être dispensé ou supervisé par l'enseignant-e de langue qui accompagne le groupe¹.
- Le séjour doit être d'une durée minimale de 10 jours, en excluant les journées de transport à l'aller et au retour.
- Le projet devra être effectué au plus tard le 30 juillet.
- Le projet doit être piloté et coordonné par l'enseignant-e de langue, en collaboration avec le partenaire dans la province ou le pays d'accueil.
- Le séjour doit être sécuritaire.
- Au moment de la réalisation du projet, la province, le territoire ou le pays d'accueil ne doit pas faire l'objet d'une recommandation du gouvernement québécois ou canadien d'éviter tout voyage non essentiel.

Afin de vous aider à valider votre admissibilité et à identifier les documents requis lors du dépôt d'une demande, une grille intitulée *Tableau des critères d'admissibilité* est mise à votre disposition dans l'aide-mémoire à la fin de ce guide.

ASSURANCES

Chaque personne participant au projet doit posséder une assurance médicale qui la couvre. De plus, l'établissement d'enseignement devrait disposer d'une assurance responsabilité civile qui couvre les actes professionnels qui seront pratiqués par leur personnel dans la province, le territoire ou le pays où se déroulera le projet.

RÉCIPROCITÉ

La réciprocité d'un projet n'est pas exigée, mais est quelque chose qui apportera beaucoup de valeur au projet et qui est ultimement un des objectifs du programme.

¹ De façon exceptionnelle, il peut être accepté que l'accompagnateur-trice ne soit pas l'enseignant-e de langue. Cependant, tel que défini dans les normes ministérielles du programme, l'accompagnateur-trice doit être une personne employée par l'établissement d'enseignement et doit occuper des fonctions de supervision et de coordination de projets. Il ou elle doit posséder un niveau de langue suffisant pour accompagner et soutenir les élèves québécois-es au cours du séjour d'apprentissage linguistique.

Éducation internationale souhaite encourager la réciprocité afin de développer des projets durables et solides, dans lesquels les deux parties s'investissent conjointement.

La réciprocité peut accroître les retombées, et le rayonnement d'un projet. Elle peut également permettre de créer de nouvelles opportunités. De plus, un projet réciproque peut apporter des avantages aux niveaux logistique et financier en ouvrant la porte à des arrangements peu dispendieux, voire gratuits en ce qui concerne le logement, la nourriture, le transport local, etc.

BUDGET DÉTAILLÉ

Il est important de présenter un budget réaliste et détaillé. Assurez-vous de bien vérifier les informations renseignées dans la *Grille budgétaire* avant de soumettre votre demande.

Le financement du PESLEQ n'est jamais garanti. Il est par conséquent important de prévoir d'autres sources de financement, dans le cas où la contribution du PESLEQ serait refusée ou diminuée.

Les collectes de fonds sont vivement encouragées (soupers, lavage d'auto, tournois, 50-50, vente de chocolat, etc.). Ce sont non seulement des moyens très efficaces de trouver du financement, mais également des moyens pour impliquer activement les élèves. La participation des élèves à de telles activités créera un sentiment d'appartenance et d'investissement dans le projet, en plus de développer un sens des responsabilités personnelles et collectives.

DESCRIPTION ET CONSEILS POUR COMPLÉTER LES ANNEXES

Les annexes suivantes doivent être envoyées en même temps que le formulaire de demande de subvention.

ANNEXE I : CALENDRIER DÉTAILLÉ DU SÉJOUR

Vous devez identifier les activités que vous réaliserez et les personnes que vous rencontrerez dans le cadre du projet. Cette annexe permet de démontrer la rigueur avec laquelle vous avez planifié votre projet tout en reflétant votre motivation à réaliser votre projet à l'extérieur du Québec.

Assurez-vous de bien détailler vos différentes activités et d'indiquer le nombre d'heures consacrées aux cours de langue.

ANNEXE II : GRILLE BUDGÉTAIRE

L'utilisation de la grille budgétaire vous permettra de bien prévoir votre budget. Vous pouvez y inscrire vos différentes dépenses ainsi que vos différents revenus.

Une seule feuille de la grille budgétaire est nécessaire pour l'ensemble des participant-e-s du projet.

ANNEXE III ET IV : LISTE DES ÉLÈVES QUÉBÉCOIS-ES ET DU PARTENAIRE D'ACCUEIL

Ces deux documents sont similaires, mais doivent être soumis en deux fichiers distincts.

Vous devez inscrire les noms des élèves québécois-es sur l'annexe III et ceux des élèves de votre partenaire d'accueil sur l'annexe IV.

ANNEXE V : SOUMISSION POUR LES TITRES DE TRANSPORT

Nous vous demandons de nous faire parvenir une soumission claire indiquant les prix, trajets et dates de transport (en format PDF, si possible).

ANNEXE VI : LETTRE OU COURRIEL D'APPUI DU PARTENAIRE À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC

Les demandes de subvention doivent obligatoirement être accompagnées d'une lettre ou d'un courriel d'appui du partenaire à l'extérieur du Québec.

Les informations suivantes doivent être inscrites sur le courriel ou sur la lettre d'appui : nom et fonction de la personne responsable chez le partenaire, dates de réalisation du projet et principales activités à réaliser.

La lettre peut être rédigée en français ou en anglais à la convenance du partenaire. Elle doit être traduite en français ou en anglais, si elle est rédigée dans toute autre langue.

DÉPÔT D'UN PROJET ET SÉLECTION

DATE DE DÉPÔT

Les dates limites pour déposer les projets dans le cadre de ce programme sont indiquées sur le site internet : echanges-azimut.com. Les demandes reçues après les dates mentionnées ne seront pas considérées.

ENVOI DU DOSSIER

Les documents dûment signés ainsi que toutes les annexes doivent être transmis à Éducation internationale par le biais de la boîte de dépôt disponible sur notre [site internet](#).

La boîte de dépôt vous permet de transmettre tous vos documents en une seule fois. Pour cela, une fois sur la boîte de dépôt, il vous suffit de cliquer sur « Ajouter d'autres fichiers », de sélectionner votre premier document, et de recommencer la même opération pour chacun de vos documents.

Éducation internationale demande des fichiers pour

Demande PESLEQ

Formulaire de demande PESLEQ.docx ×

Annexe I Calendrier_detaille_du_sejour.d... ×

Annexe II Grille budgetaire.xlsx ×

+ Ajouter d'autres fichiers 3 fichiers au total 493 Ko

Prénom *

Nom *

Charger

Lorsque tous vos documents ont été ajoutés, vous devez inscrire votre nom et votre prénom et cliquer sur « Charger ».

Une fois cette opération effectuée, nous vous demandons de nous envoyer un courriel, mentionnant le nom et le prénom que vous avez renseigné dans la boîte de dépôt, à l'adresse boursesmobilit@education-internationale.com afin de confirmer l'envoi de votre dossier.

Un accusé de réception vous sera envoyé pour chaque projet soumis. Si vous ne recevez pas d'accusé de réception, prière d'en informer le plus rapidement possible les responsables du programme.

Tout dossier incomplet ou non conforme aux critères d'admissibilité pourrait être refusé. Veuillez donc vous assurer que votre projet est admissible et que votre dossier est complet avant de le déposer.

CONSEILS POUR PRÉSENTER UN DOSSIER DE MEILLEURE QUALITÉ

Voici quelques conseils pratiques qui vous permettront de présenter un dossier de meilleure qualité au comité d'évaluation :

- Déposez votre demande dans un fichier rempli à l'écran, quitte à envoyer un fichier séparé avec les signatures si celles-ci ont été faites à la main.
- Utilisez les modèles d'annexes qui sont fournis par Éducation internationale. D'autres modèles ne seront pas acceptés.
- Renommez les pièces justificatives avec le même nom que celui indiqué dans le formulaire (éviter les noms de fichiers qui ne sont pas clairs ou qui sont juste une série de chiffres et de lettres enregistrés automatiquement après une numérisation).
- Évitez de combiner différentes pièces justificatives dans un même fichier.
- Assurez-vous que vos documents, et surtout vos numérisations, soient de bonne qualité, de préférence en couleur, lisibles et dans le bon sens de lecture (faites une rotation si nécessaire).

CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE SÉLECTION DES PROJETS

Dès la fin de la période de dépôt des projets, les dossiers seront examinés par un comité de sélection. Ce dernier évaluera l'admissibilité et la qualité des projets.

Voici les différents éléments évalués :

- Expérience des accompagnateur-trice-s ;
- Contacts individuels préalables avec les élèves du pays d'accueil ;
- Cours en classe régulière avec les élèves du pays d'accueil ;
- Activités sociales avec le partenaire ;
- Activités éducatives portant sur la langue cible ;
- Accueil du partenaire (réciprocité) ;
- Retombées prévues ;
- Qualité du projet dans son ensemble.

RÉPONSE DU COMITÉ DE SÉLECTION

La décision finale sera transmise par courriel à la direction qui a présenté le projet.

Si le projet est accepté, un virement bancaire sera fait à l'ordre de l'établissement d'enseignement.

RAPPORT D'UTILISATION DE LA SUBVENTION

La direction de l'établissement d'enseignement devra remplir un *Rapport d'utilisation de la subvention* et le retourner à Éducation internationale au plus tard 60 jours après la réalisation du projet. La direction devra joindre à ce formulaire toute somme non utilisée (par exemple en raison du désistement d'un-e élève ou du coût d'un titre de transport moindre que prévu) au moyen d'un virement bancaire ou d'un chèque fait à l'ordre d'Éducation internationale.

Le rapport devra également être accompagné des documents suivants :

- [Annexe I](#) : Calendrier détaillé du séjour tel que celui-ci a finalement été réalisé ;
- [Annexe II](#) : Grille budgétaire comprenant les mises à jour réelles ;
- [Annexe III](#) : Liste des élèves québécois
- [Annexe IV](#) : Liste des élèves étrangers
- Annexe V : Preuve de paiement des titres de transport pour chaque participant-e (le nom et le montant payé doivent apparaître sur le document fourni) ;
- Tout autre document jugé pertinent.

Un établissement d'enseignement qui a déjà bénéficié d'une subvention dans le cadre du PESLEQ devra avoir fourni le *Rapport d'utilisation de la subvention* du projet en question avant de soumettre une nouvelle demande dans le futur.

Le formulaire du *Rapport d'utilisation de la subvention* est disponible sur le [site internet](#) des Échanges azimut.

COORDONNÉES UTILES

Pour de plus amples renseignements concernant le PESLEQ, veuillez consulter le site web www.echanges-azimut.com ou communiquer à l'adresse suivante : boursesmobilit@education-internationale.com.

AIDE-MÉMOIRE

TABLEAU DES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Utilisez cette grille afin de vous assurer de l'admissibilité de votre projet et afin de vérifier si votre demande est complète avant de l'envoyer.

Le dossier est soumis avant le début de la réalisation du projet et avant la date limite de participation.	
Chaque partie du formulaire de demande de subvention est remplie.	
Le formulaire de demande de subvention est signé.	
Les annexes fournies par Éducation internationale ont été utilisées et les documents ont été mis en format PDF avec le titre correspondant.	
Le projet est piloté par l'enseignant-e de langue et comporte au moins 5 élèves.	
Les assurances médicales et responsabilité civile sont contractées pour chaque participant-e.	
Les élèves sont toutes et tous jumelés à une famille d'accueil.	
Le montant demandé pour le transport est justifié par des soumissions.	
Le calendrier de séjour est détaillé.	
Le séjour est d'une durée d'au moins 10 jours (excluant le transport).	
Le projet est complété au plus tard le 30 juillet.	
Les élèves ont acquis un minimum de 90 heures de formation dans la langue cible durant l'année avant leur départ.	



Éducation
internationale

Éducation internationale | Échanges azimut
3005, 4^e Avenue, bureau 300
Québec (Québec) G1J 3G6, CANADA
+1 418 651-4667
boursesmobilité@education-internationale.com